



Changement de nom du pret suite a divorce

Par **eclat**, le **09/09/2010** à **20:24**

bonjour

suite a notre divorce consentement mutuel il y a deux ans ,nous étions mariés e régime communauté ; par un simple courrier a l'avocat nous n'avons déclarés pas de biens en commun; l'ex a décidé de laisser verbalement la maison pour ses enfants ; je paie les deux prêts grace à une partie de la pension alimentaire qu'il paie directement à la banque ; ces prêts souscris pour aménagement de l'habitat ,maison bati sur terrain familial de mon père , terrain non séparé ; ces prêts sont au nom de mon ex et moi co titulaire; la banque ne veut pas changer le nom du titulaire sauf si je rachète le pret ; il s'avère que je suis au chômage ; cependant je peux payer directement les deux prêts , l ex me versera l intégralité de la pension au lieu de faire cette gymnastique , cela sera plus clair ; a cause de ces prêts a son nom , je ne peux avoir aucune aide de la caf ? SI ERREUR LAQUELLE,? a t il toujours des droits vu que je n'ai pas de preuves autres que mes reglements à la banque ; est ce vraiment un justificatif? DOIS VRAIMENT METTRE LES DEUX SUR MON NOM, mon ex s'est remarié :que dois je faire pour clarifier la situation car il me précise que si je meure tout lui revient avec sa femme et non pas aux enfants , comme dit quelle procédure dois je faire vu que pour y remédier NOUS AVONS DE BONS CONTACTS mais il est vrai que cela tend à se modifier par sa nouvelle vie , et ses dépenses qu il a du mal à gérer : j'ai peur qu il ne puisse plus payer ce dont il s'est engagé et que ce manque de clarté entraine l'appat de l'autre que dois je faire

Par **Domil**, le **09/09/2010** à **21:23**

Que dit le jugement de divorce ?

Est-ce qu'il y a eu mutation de la maison devant notaire ?